

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 29 AOUT 2016 à 20H30**

**PRÉSENTS** : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline,  
GUILLEMOT Véronique, SANVICENTE Frédérique, MERIENNE  
Frédéric, DELILLE Véronique, PAIMBLANC Benjamin, RENAULT  
Sylvie, FORGEAS Jean-Pierre.

**ABSENTS** : BEAUVISAGE Bernadette, EUVRIE Charles, BOYREAU  
Carole, RIVIERE Fabrice.

**POUVOIR** : BEAUVISAGE Bernadette à GARNIER Monique

**SECRÉTAIRE** : GUILLEMOT Véronique

**I) APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT**

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

**II) ATTRIBUTION INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET  
DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés  
des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi  
d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents  
des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les  
communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de  
l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateur du Trésor chargé des  
fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ,

Décide à l'unanimité:

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribué à Christine BELAN, receveur municipal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.

### **III) LOCATION REGULIERE SALLE POLYVALENTE POUR ACTIVITE CULTURELLE OU SPORTIVE**

Suite à plusieurs demandes de location de la salle polyvalente pour des activités culturelles ou sportives avec utilisation régulière pendant l'année,

Madame le Maire propose de fixer le tarif à 10 € par jour de location, afin de couvrir les charges de fonctionnement de la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↳ Accepte le tarif de 10 € par jour de location
- ↳ Autorise Madame le Maire à signer un contrat établissant les conditions de location entre les deux parties.

### **IV) ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Obligation est faite aux collectivités qui ont des établissements recevant du public (ERP) de se mettre en conformité avec la loi sur l'accessibilité des personnes handicapées.

Pour la commune de Vimont, les bâtiments à prendre en compte sont :

- l'église
- la mairie
- la salle polyvalente

La salle polyvalente étant classée ERP4, seul un organisme certifié peut attester de la conformité des lieux, un devis a donc été demandé à la SOCOTEC.

Elle dressera un diagnostic complet des bâtiments de la commune quant aux mises aux normes à effectuer et établira les attestations obligatoires à transmettre en Préfectures après la réalisation des travaux.

Après présentation de la situation actuelle par Madame le Maire et délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

### **V) COMPLEMENT NUMÉROTATION LOTISSEMENT VAL DU SEMILLON**

Deux parcelles du lotissement Val du Sémillon, situées rue du 17 Août 1944, comporteront deux logements, il convient donc de modifier la numérotation actuelle de cette rue, en y ajoutant deux numéros, suivant le plan joint. Il s'agit des parcelles n°5 et n°24, qui auront donc comme numéro postal, 6/8 et 10/12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette modification.

### **VI) COMMISSION URBANISME**

Il est nécessaire d'augmenter le nombre de membres de cette commission en vue de la modification du PLU (plan local d'urbanisme).

En effet, M. Yves ROCHER, actuel membre ne pourra participer aux réunions de la commission, en tant que propriétaire foncier, directement concerné par l'ouverture à urbanisation de la zone 2AU.

Madame le Maire propose comme nouveaux membres Mme Jacqueline FREMONT et M. Frédéric MERIENNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

## **VII) DIVERS**

- ↳ Travaux église : des travaux sont rapidement nécessaires pour remédier à des infiltrations au niveau du toit, en façade, côté clocher. Un devis a été demandé.
- ↳ Panneau affichage: le panneau situé place de l'église a été dégradé. La vitre devra être changée.
- ↳ Ecole : des travaux ont été réalisés pendant les vacances, notamment la réfection de 2 classes, installation de tableaux numériques, changement de mobilier.
- ↳ Site internet : même si la refonte n'est pas encore terminée, le site est déjà actif et donc accessible à tous.
- ↳ Fusion des CDC : Val ès dunes et Entre Bois et Marais fusionneront au 01/01/2017. Mais sans Troarn, qui fait commune nouvelle avec Sannerville et qui rejoindra donc Caen la Mer. La fusion aboutira à une nouvelle intercommunalité d'environ 17 500 habitants.
- ↳ Réseau : le syndicat des eaux pose actuellement des piézomètres pour des études de terrain dans le secteur du CR
- ↳ Commission information et relations publiques : réunion le 5/9/2016 à 19h30.
- ↳ Commission travaux : réunion le 24/9/2016 à 10h00
- ↳ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévus, la prochaine réunion se tiendra le lundi 3 octobre 2016.

Séance levée à 21H30

Délibération du conseil municipal prise lors de la séance du 29 août 2016 :

- N° 20/2016 Attribution indemnités de conseil et de budget du receveur municipal**
- N° 21/2016 Location régulière salle polyvalente pour activité culturelle ou sportive**
- N° 22/2016 Accessibilité des bâtiments communaux**
- N° 23/2016 Complément de numérotation lotissement Val du Sémillon**
- N° 24/2016 Commission urbanisme**

GUILLEMOT Véronique

GARNIER Monique

ROCHER Yves

FREMONT Jacqueline

SANVICENTE Frédérique

MERIENNE Frédéric

DELILLE Véronique

PAIMBLANC Benjamin

RENAULT Sylvie

FORGEAS Jean-Pierre

